

# CASINO EN AMAZONIE

GRUPE  
**Casino**

→ Mise en demeure

21 SEPTEMBRE 2020

→ Assignation en justice

3 MARS 2021

## ENJEUX

Le 3 mars 2021, le groupe Casino est assigné en justice devant le tribunal judiciaire de Saint-Étienne, en raison de ses ventes en Amérique du Sud de produits à base de viande bovine, liées à la déforestation et à l'accaparement de terres des peuples autochtones. C'est la première fois qu'une chaîne d'hypermarchés est assignée en justice pour des faits de déforestation et de violation de droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement sur le fondement de la loi sur le devoir de vigilance adoptée en mars 2017. Les organisations autochtones demandent à être dédommagées en raison des dommages causés à leurs terres ancestrales et de l'impact sur leurs moyens de subsistance.

## ACTEURS

Des représentants des peuples autochtones d'Amazonie brésilienne et colombienne (OPIAC, COIAB, FEPIPA et FEPOIMT), ainsi que des ONG françaises et américaines (Canopée, CPT, Envol Vert, Mighty Earth, Notre Affaire à Tous, France Nature Environnement et Sherpa), réunies dans une coalition internationale d'associations, sont à l'initiative de cette procédure.



\*Sherpa



© Canopée



**Boris Patentreger**

Coordinateur projets terrain, sensibilisation et plaidoyer France  
bpatentreger@envol-vert.org

**Lucie Chatelain**

Chargée de plaidoyer et de contentieux  
lucie.chatelain@asso-sherpa.org

Pour aller plus loin 

*Groupe Casino : (éco)responsable de la déforestation,*

Envol Vert, juin 2020

*Tainted Beef. How criminal cattle supply chains are destroying the Colombian Amazon,* EIA, mai 2021

# PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

Le groupe Casino est le leader de la distribution au Brésil à travers sa filiale *Grupo Pão de Açúcar*. Il y représente 15% des parts du marché, et près de la moitié du chiffre d'affaires mondial du groupe (47%) se fait sur le marché latino-américain. En juin 2020, l'association Envol Vert publiait une enquête accablante, mettant en évidence des preuves de déforestation récente et de pratiques d'accaparement de terres menées à partir d'échantillons de produits carnés vendus dans plusieurs supermarchés du groupe Casino au Brésil. Selon Boris Patentreger, fondateur de l'association, « Ces enquêtes démontrent l'existence de liens entre plusieurs fermes impliquées dans la déforestation illégale et des produits vendus dans les supermarchés du groupe Casino. À elles seules, ces fermes représentent 4497 hectares de déforestation ».

Depuis 2017, le Groupe Casino est pourtant soumis à la loi française sur le devoir de vigilance qui lui impose de prendre des mesures adaptées pour prévenir les atteintes graves aux droits humains, à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes résultant de ses activités, de celles de ses filiales, fournisseurs et sous-traitants. Alors que le groupe Casino reconnaît explicitement que la chaîne d'approvisionnement en viande bovine au Brésil est exposée à des risques extrêmement graves, sa politique en la matière est manifestement défailante.

Selon Sandra Cossart, de l'association Sherpa, « Le seul fait que Casino déclare dans son plan de vigilance que 100% de ses fournisseurs ont adhéré à sa politique sur la déforestation, alors que l'implication de ces mêmes fournisseurs dans la déforestation est régulièrement dénoncée, démontre que cette politique est soit inadaptée, soit non mise en oeuvre, soit les deux ».

Etelle Higonet, directrice de campagnes à Mighty Earth, ajoute : « Casino achète du bœuf à des fournisseurs comme JBS, l'une des pires entreprises internationales en ce qui concerne la déforestation – et la plus grande entreprise de viande au monde. JBS est devenu célèbre pour sa corruption grâce au scandale « Lava Jato » (lavage express) ainsi que son implication dans l'esclavage moderne, la déforestation, les incendies en Amazonie, et l'accaparement des terres autochtones. Cependant, grâce à la nouvelle loi française, Casino doit enfin assumer une réelle responsabilité envers JBS et tous ses autres fournisseurs de viande responsables de déforestation et des violations des droits humains. En effet, tous les supermarchés français sont désormais avertis : nous avons l'intention de les tenir responsables du respect de la loi ».

Pour Célia Jouayed, de l'association Notre Affaire à Tous, « Il est nécessaire que les grandes entreprises telle que Casino prennent toute la mesure de la portée de la loi sur le devoir de vigilance qui leur impose de prendre les mesures concrètes visant à prévenir les risques au droits humains, à l'environnement et à la santé, et non pas de se contenter de les identifier de manière formelle dans un document ». Pour Me Sébastien Mabile et Me François de Cambiaire du cabinet Seattle, conseils des associations, « il s'agit d'une action historique contre le groupe Casino, fondée sur une loi pionnière qui permettra au juge français de prescrire les mesures qui s'imposent pour enrayer la destruction de l'Amazonie par des compagnies françaises et réparer les préjudices subis ».